

## « Hecke-Lëtzebuenger »

*Le phénomène des Luxembourgeois s'installant en Allemagne soulève l'intérêt. Une récente note de l'Observatoire de l'habitat quantifie pour la première fois ce phénomène de « mobilité résidentielle », et soulève de nouvelles questions.*

Bernard  
Thomas

7715 : c'est le nombre, officiellement recensable<sup>1</sup>, des résidents qui, entre 2001 et 2007, sont partis s'installer dans les régions voisines – et qui sont désormais comptés parmi les quelques 148 000 frontaliers. C'est ce que vient de révéler la note 14 de l'Observatoire de l'habitat mené par le CEPS/Instead en partenariat avec la fondation Forum Europa<sup>2</sup>. Une tendance en hausse qui n'est pas démentie dans le temps ; l'Observatoire note : « Le phénomène a plus que doublé en sept ans, avec un taux de croissance annuel compris entre 10 et 24 %. » Phénomène pourtant qualifié de marginal par l'Observatoire de l'habitat, du moins « d'un point de vue quantitatif ». Comme Samuel Carpentier, un des auteurs de l'étude, nous le confie : « il s'agit plus d'un symbole que d'un phénomène de masse. »

Mais commençons par le début. C'est-à-dire par les statistiques. D'abord, ces « frontaliers atypiques » : d'où viennent-ils, et vers où s'en vont-ils ? En 2007, ils étaient 1 694 résidents à quitter le Luxembourg. Parmi eux, 29 % de Luxembourgeois, 21 % de Français, 18 % de Belges, 7 % d'Allemands et 10 % de Portugais. Sur les sept années analysées par l'Observatoire, la tendance majeure est le pourcentage croissant de Luxembourgeois et de Portugais parmi les partants. Où vont-ils ? Si, sans surprise, les Belges « retournent » en Belgique (89 %), les Français en France (84 %) et les Allemands en Allemagne (93 %), les Portugais s'installent majoritairement en Lorraine (59 %) et en Wallonie (32 %), tandis que les Luxembourgeois s'en vont de préférence en Allemagne (56 %).

Cette prédilection des Luxembourgeois pour l'Allemagne ressort encore plus clairement si nous décomptons les Luxembourgeois en « couples mixtes » qui suivent leur conjoint(e) non-luxembourgeois(e) dans son pays d'origine. Car un peu plus de la moitié (53 %) des couples quittant le Luxembourg sont mixtes ; et la nationalité du conjoint, ça joue. Parmi les couples germano-luxembourgeois, ils sont 97 %

à déménager en Allemagne ; parmi les couples franco-luxembourgeois 90 % s'installent en Lorraine ; et parmi les couples belgo-luxembourgeois, ils sont 81 % à s'en aller en Belgique. Cet affinement statistique dédramatise donc l'ampleur de l'ensemble du phénomène des « frontaliers atypiques »... et dramatise l'affinité des Luxembourgeois pour l'Allemagne.

Les couples luxembourgeois s'installent à 63 % en Allemagne. Parmi les célibataires, ils seraient même 71 % à s'être installés de l'autre côté de la Moselle. Pourquoi l'Allemagne ? Samuel Carpentier du CEPS avance quelques « hypothèses assez robustes », parmi lesquelles la « proximité linguistique et culturelle » et la « qualité paysagère » de la Moselle, même s'il convient que, empiriquement parlant, celle-ci est difficilement mesurable. Quant aux Portugais, ils préfèrent le plus souvent les régions francophones, ce que l'Observatoire explique par la « disponibilité de logements anciens » (choisis par 60 % d'entre eux) et « l'existence d'une communauté portugaise en France ».

Mais le CEPS ne s'est pas contenté de recenser les partants, il a aussi enquêté sur le pourquoi du comment. Le CEPS a donc envoyé un questionnaire de huit pages pour sonder les 7715 personnes partis entre 2001 et 2007 sur les motivations de leur départ. Ils ont été 1 939 à l'avoir rempli et renvoyé ; un taux de réponse (25 %) significatif que Samuel Carpentier ne manque pas d'interpréter ; pour lui, ces nouveaux frontaliers, qui jusque là auraient été « invisibles », « voulaient faire passer un message ».

Or l'explication du départ donnée par les nouveaux frontaliers ne surprend guère : 89 % déclarent que des « considérations financières » les ont amenés à déménager. Les « motifs familiaux<sup>3</sup> » sont cités par 60 % des personnes interrogées, les « motifs culturels<sup>4</sup> » par 28 %. Si on leur demande par contre la « motivation principale » du départ, les

---

**Les  
Luxembourgeois  
et les Portugais  
quittent le  
Luxembourg pour  
des logements  
moins chers,  
mais aussi  
plus grands,  
et dont ils sont  
propriétaires.**

---

raisons financières sont citées par 69 % des interrogés. Ramenées aux personnes de nationalité portugaise et luxembourgeoise, les « raisons culturelles » ne sont citées que par 13 % des interrogés – parmi les « motifs principaux » invoqués, ils font même moins de 1 %. Donc, « extrêmement négligeable », comme nous le confirme Samuel Carpentier. Cela semble également invalider l'hypothèse formulée dans le *Trierischer Volksfreund* qui en novembre 2008 suggérait que les gens s'en vont au vent mauvais : « *Doch nicht nur die Immobilienpreise sind ein Grund wegzuziehen. Spricht man mit Luxemburgern, wird immer häufiger über die Unfreundlichkeit des Personals vor allem in Geschäften der Hauptstadt geschimpft. Und was viele Luxemburger ärgert : In immer mehr großen Kaufhäusern wird nur noch Französisch gesprochen.* » Une explication que Samuel Carpentier juge « assez fantaisiste ».

Un des premiers enseignements de l'étude du CEPS est qu'il s'agit non d'une expression d'hypothétiques angoisses identitaires, mais bel et bien d'une logique de « stratégie de logement ». Les Luxembourgeois et les Portugais quittent le Luxembourg pour des logements moins chers, mais aussi plus grands, et dont ils sont propriétaires. Chaque troisième Portugais quittant le Grand-Duché quitte aussi un logement « surpeuplé ». Parmi les Luxembourgeois c'est une personne sur dix qui quitte un ménage à l'étroit. Or, la moitié des personnes qui passent la frontière y gagne une quarantaine de mètres carrés. Au point que 29 % des nouveaux logements, dans lesquels ces nouveaux frontaliers « atypiques » emménagent, s'avèrent être « sous-peuplés<sup>6</sup> ». Le passage des frontières ne pourra donc être réduit à une question financière, il permet souvent la réalisation d'un désir collectif luxembourgeois : être propriétaire d'une grande maison isolée, neuve et, si possible, au vert, « à la campagne<sup>7</sup> ».

« Korinte picken »

L'étude du CEPS éclaire donc les contours d'un nouveau phénomène. Il s'agissait d'établir des catégories, permettant grosso modo un premier cadrage des différents profils. Or, au-delà du quantifiable (mètres carrés, démographie), l'étude reste vague ; les cases cochées produisent forcément des réponses « fermées ». Cette première approche devra donc être affinée, et des recherches sociologiques plus approfondies sont en préparation. Ces études prendront très probablement la forme d'« entretiens semi dirigés » – et elles prendront du temps. Mais tout le monde n'a pas la patience. D'ores et déjà, le phénomène des « frontaliers atypiques » donne lieu à des hypothèses difficilement vérifiables.

Présentée à la commission du Logement, la note 14 de l'Observatoire a ainsi provoqué des réactions politiques qui ont surpris par leur ton acerbe. Face au forum, le député Marcel Oberweis (CSV), président de la commission du Logement, oscille entre pitié et sévérité. Candidé, il déclare d'emblée : « Nos enfants ne peuvent plus se payer un logement au



Luxembourg, nous n'avons pas construit suffisamment de logements, et ce que nous construisons est trop cher. Il y a eu de réels manquements au niveau de la politique du logement. Cela je le dis même en tant que député du CSV. » Puis ajoute : « Mais si on prend la décision d'aller habiter de l'autre côté de la frontière, alors il faut accepter de jouer le jeu de A à Z ! » Et, sur un ton plus dur : « *D'Lait picke sech d'Korinten eraus – Dat Abenteuer hält elo op !* » Jacques-Yves Henckes (ADR), un autre membre de la Commission du Logement, déclare face au forum : « On se retrouve dans une situation de concurrence au niveau de la Grande Région. Les gens font de plus en plus de calculs. Chacun regarde ses avantages potentiels. » Puis d'ajouter : « D'après ce que j'ai entendu dire, il existe des lacunes, dont un certain nombre de personnes profitent. Et ces tuyaux circulent vite. Je connais une personne qui a enregistré huit personnes dans son studio. C'est donc lui qui reçoit le courrier, et il se fait ainsi un peu d'argent à côté. » Et de constater – un brin cynique : « *Dat ass zwar net legal – mä dat ass esou.* »

A en croire ces allégations, de nombreux frontaliers atypiques continueraient à être enregistrés comme résidents au Luxembourg, fraudant ainsi le fisc de leur pays d'accueil<sup>8</sup>. Pour être considéré comme résident, on doit théoriquement passer six mois et un jour par an au Grand-Duché. Cela est évidemment très délicat à contrôler, « à moins d'installer un système GPS sur la tête de chaque résident », comme le suggère en rigolant Jacques-Yves Henckes. Être enregistré au Luxembourg permet non seulement d'éviter de payer les impôts plus élevés des pays de résidence, mais aussi, en cas

« Il y a eu de réels manquements au niveau de la politique du logement... Cela je le dis même en tant que député CSV. » (Marcel Oberweis)

**« Le lieu de résidence est considéré comme une localisation périphérique par rapport au Luxembourg, plus que comme une localisation en soi. » (Samuel Carpentier)**

de chômage, de continuer à passer par l'ADEM. Les allocations de chômage sont du domaine de compétence du pays de résidence – et l'idée d'aller pointer à l'ANPE ou à l'*Arbeitsamt* n'a rien de réjouissant. Un autre facteur qui crée la confusion est celui de la scolarité des enfants. A nouveau, nous avançons dans le noir, car de nombreux enfants sont tout simplement enregistrés chez leurs grands-parents, faussant ainsi les statistiques. « C'est un peu embêtant », reconnaît Samuel Carpentier du CEPS.

### Une banlieue nommée « Grande Région »

Or, à en croire Marcel Oberweis, ces lacunes juridiques et administratives seraient en train d'être fermées. Sous la pression notamment des mairies et administrations voisines : « Lorsque l'on rencontre les responsables politiques de la Grande Région on entend beaucoup de plaintes. Ils nous disent : "Vous venez construire chez nous, vous chassez les gens... vous nous confisquez les terrains de construction". Le ministre Schank se sent une certaine obligation de boucher ces lacunes. »

L'implantation de Luxembourgeois dans les régions voisines est, en effet, source de conflits et souligne que l'on est encore loin de l'émergence d'une « région métropolitaine transfrontalière polycentrique » souhaitée par Jean-Marie Halsdorf qui, en lançant en mars 2009 le projet Metroborder, s'était inscrit dans « une démarche "win-win" qui profitera à toute la Grande Région ». La « Grande Région » risque de voir son rôle réduit à la fonction de banlieue luxembourgeoise.

D'ores et déjà les prix s'en font ressentir. En 2009, Trèves était en deuxième place pour les hausses des prix de logements ; après Bremerhaven et avant... Munich. En 2009, malgré une tendance générale à la baisse, Trèves a connu une hausse de 12 % pour l'achat et de 8 % pour la location d'un logement. Si, d'après le Statistische Landesamt, le mètre carré d'un terrain de construction dans la région de Trèves-Saarburg coûtait 55 euros en 1998, il s'élevait en 2008 à 83 euros.

Comme nous le confirme une habitante du petit village de Temmels (700 habitants), où le prix du mètre carré de terrain de construction avoisine les 100 euros (une hausse de 300 % en 15 ans) : « Dans les nouvelles cités, 70 % des terrains sont achetés par des personnes travaillant au Luxembourg. Pas seulement des Luxembourgeois, aussi des Ecossais, des Danois ou des Allemands venant d'autres régions. De nombreux jeunes du village sont forcés de se chercher un logement plus à l'intérieur, vers l'est. Là bas, il n'y a rien. Pas de bus, pas de trains, rien. »

Les Luxembourgeois installés à Temmels, Bitburg, Konz ou Nittel semblent, eux, plutôt mobiles. Une des questions à laquelle les futures études devront répondre est celle du centre de gravité de leur vie sociale. « Le lieu de résidence est considéré comme une localisation périphérique par rapport

au Luxembourg, plus que comme une localisation en soi », avance Samuel Carpentier. Une estimation que Marcel Oberweis reformule en reproche : « Les enfants ne participent pas du tout à la vie sociale. Ils vont à l'école au Luxembourg, font de la musique au Luxembourg, pratiquent leur sport au Luxembourg ; puis retournent dormir en Allemagne. » Il est intéressant de noter que parmi les personnes qui sont reparties s'installer au Luxembourg, aucune n'a coché la case « problème d'intégration » parmi les motifs de départ. Peut-être parce que l'intégration ne faisait pas partie de l'horizon d'attente... Et sans attentes pas de déception.

Alors, tout le monde est-il satisfait ? Pas sûr ; car ils sont nombreux à vouloir rentrer. Comme nous l'explique Samuel Carpentier : « Les moins fortunés et les jeunes veulent le plus rentrer. » Si 13 % des Luxembourgeois disent avoir l'intention de retourner (16 % sont effectivement retournés), chaque deuxième Portugais déclare vouloir rentrer au Luxembourg ou est effectivement retourné. Serait-ce parce que, plus intégrés dans des tissus de sociabilité, de voisinage et de famille, ils vivraient leur déménagement comme un déracinement ? Et si, à l'épreuve de « l'exil », les Portugais s'avéreraient être les meilleurs patriotes luxembourgeois ? ♦

<sup>1</sup> Selon les données livrées par l'Inspection générale de la sécurité sociale, c'est-à-dire recensant les personnes actives qui ont officiellement enregistré leur lieu de résidence à l'étranger.

<sup>2</sup> L'étude est issue du projet de recherche « Mobilité résidentielle transfrontalière du Luxembourg vers les pays voisins entre 2001 et 2007 ». Elle sera publiée aux Editions Saint-Paul vers l'automne 2010.

<sup>3</sup> La catégorie « motifs familiaux » englobe : la naissance d'un enfant, départ du logement parental, mariage/concubinage, divorce/séparation et le départ des enfants.

<sup>4</sup> La catégorie « motifs culturels » englobe : les difficultés d'intégration, les difficultés linguistiques, le système scolaire et le retour dans le pays d'origine.

<sup>5</sup> Est considéré « surpeuplé », un logement dont le nombre de personnes par pièce est supérieur à 1.

<sup>6</sup> Est considéré « sous-peuplé », un logement dont le ratio d'occupation est inférieur à 0,35 personne par pièce.

<sup>7</sup> Cet idéal structurant a été mesuré dans l'enquête « mobilité quotidienne » menée par le CEPS en 2005. D'après cette étude, 95 % des habitants de maisons individuelles se disent satisfaits de leur situation de logement. Pour les habitants de grands immeubles collectifs, le taux de satisfaction tombe à 39 %. En montrant des photos de différents types de logements, environ 70 % des interrogés exprimaient une opinion favorable pour une maison type « pavillon » au vert, alors qu'ils n'étaient qu'environ 10 % à exprimer une opinion favorable sur un logement du type « grand collectif » urbain.

<sup>8</sup> En théorie, un frontalier enregistré comme tel paie une partie de ses impôts au Luxembourg (sur le revenu dit « indigène », c'est-à-dire sur le salaire) et l'autre partie dans son pays de résidence (droits de succession, taxe audiovisuelle, immatriculation de la voiture, etc). Nous avons interrogé l'Administration des contributions directes sur les stratégies concrètement mises en place par les fraudeurs fiscaux. Les fonctionnaires avec lesquels nous avons parlé sont restés assez vagues et sibyllins sur le sujet, ce qui, de leur point de vue, se comprend.